



Extrait du registre des délibérations Comité syndical : SIMA COISE

Séance du : 2 mars 2010
Compte rendu affiché le : 10 mars 2010
Date de la convocation 17 février 2010

Nombre de délégués : 31
En exercice : 31
Présents : 20
Votants : 22

Nombre de délégués concernés : 31
En exercice : 31
Présents : 20
Votants : 22

Présents:CCPSG : Mrs Charbonnier JY, Besset C, Tardy F
CCFL : Mrs Rousset L, Vincent G, Bruyas J F (2), Mme Grange M(2),
SIAHL: Mrs, Villard P, Bruyas J M, Bouchut R, Moralès P, Mme Larue M F,
SEM : Guyot P
Autres communes: Mrs Thizy G, Reynard R, Guyot D (S), Rousset E (S), Villemagne G, Barcet A,
Mme Flacher E,
Secrétaire de séance : Mr Bruyas J.M
Excusés : Mrs Boudier J P, Vivien G, Vocanson E, Lornage F, Louat R, Gros R, Gonon P, Séon M,
Piot M

N°222 Objet : Demande de subventions pour travaux d'aménagement de cours d'eau dans le cadre du PAPI sur le Furan.

Monsieur le Président explique que dans le cadre du plan d'actions de lutte contre les inondations sur le bassin versant du FURAN sur la commune de Andrézieux Bouthéone le SIMA peut bénéficier de subventions de l'Etat, de la Région RA, de l'Agence de l'eau LB et du Conseil Général de la Loire.

Monsieur le Président présente le projet qui représente un montant estimatif de 150 000 € HT. Il concerne le Furan sur le secteur situé à proximité du lotissement les Séquoias et de l'usine Nexans.

Monsieur le Président propose que le SIMA Coise sollicite les aides financières de l'Etat, de la Région RA, de l'Agence de l'eau LB et du Conseil Général de la Loire. sur la base du montant proposé. Ces dépenses seront inscrites sur le budget 2010 en investissement.

Monsieur le Président sollicite l'avis du comité syndical.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical à l'unanimité autorisent le Président à solliciter l'aide financière de l'Etat, de la Région RA, de l'Agence de l'eau LB et du Conseil Général de la Loire pour un montant prévisionnel de 100 000 €HT.

Ont signé au registre tous les membres présents
Copie conforme au registre

Fait à Saint Galmier
Le 2 mars 2010
Le Président
J Y Charbonnier